



PRIX HOMMAGE  
**BÉNÉVOLAT-**  
**QUÉBEC 2009**

# CAHIER DE MISE EN CANDIDATURE

Québec 



MERCI

MERCI

MERCI

MERCI

MERCI

MERCI

MERCI

MERCI

MERCI

MERCI

MERCI

MERCI

MERCI

MERCI

**SOULIGNEZ L'APPORT EXCEPTIONNEL  
D'UNE PERSONNE BÉNÉVOLE OU  
D'UN ORGANISME COMMUNAUTAIRE QUE VOUS ADMIREZ  
EN PROPOSANT SA CANDIDATURE  
AU PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC**



PRIX HOMMAGE  
**BÉNÉVOLAT-  
QUÉBEC 2009**

# CAHIER DE MISE EN CANDIDATURE

**PRÉSENTEZ UNE CANDIDATURE DANS LES CATÉGORIES :**

**JEUNE BÉNÉVOLE - PRIX CLAUDE-MASSON (14 À 30 ANS)**  
Également un prix visant l'action bénévole en communication

**BÉNÉVOLE EN ACTION (31 ANS OU PLUS)**

**ORGANISME EN ACTION**

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 19 JANVIER 2009**

Rédaction  
Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales  
1150, Grande Allée Ouest, bureau 200, Québec (Québec) G1S 1E5

Édition  
Direction des communications  
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le présent document est disponible à la section Prix québécois sous la rubrique prix Hommage bénévolat-Québec du site Internet [www.benevolat.gouv.qc.ca](http://www.benevolat.gouv.qc.ca). Vous y trouverez également une version dynamique des formulaires : ils peuvent être remplis en ligne ou à l'écran.

This document is available in English.

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008  
ISBN (imprimé) 978-2-550-54406-7  
ISBN (en ligne) 978-2-550-54407-4

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives Canada, 2008  
ISSN (imprimé) 1715-0639  
ISSN (en ligne) 1718-6021

© Gouvernement du Québec

Québec 



## MESSAGE DU MINISTRE

Au Québec, chaque année, plus de deux millions de personnes investissent temps et énergie dans le mieux-être de la communauté sans attendre quoi que ce soit en retour. Ces hommes, ces femmes et ces jeunes engagés se trouvent partout autour de nous, au cœur même de notre collectivité. Ils apportent du soutien à des gens qui vivent des difficultés particulières, ils tendent la main à des jeunes qui grandissent dans des conditions difficiles, ils prêtent une oreille attentive à celles et ceux qui ont besoin d'un peu de réconfort, ils organisent des événements d'envergure, ils soutiennent les personnes immigrantes et les membres des minorités visibles dans leur démarche d'intégration sociale. Les bénévoles sont présents dans toutes les régions du Québec et s'illustrent dans tous les secteurs.

Parce que chacun de leurs gestes contribue à faire une différence, le gouvernement du Québec se fait un devoir d'honorer ces gens d'exception qui, grâce à leur dévouement, contribuent à l'épanouissement de notre société. C'est donc avec un immense plaisir que j'annonce l'ouverture de la période de mise en candidature pour le prix Hommage bénévolat-Québec 2009. Pour la douzième année consécutive, nous soulignerons les gestes d'engagement des citoyennes et des citoyens de tous âges qui s'investissent dans leur communauté ainsi que les réalisations des organismes dont les activités favorisent le développement et le soutien de l'action bénévole.

Le prix Hommage bénévolat-Québec constitue la plus haute distinction gouvernementale en matière d'action bénévole. C'est aussi le moyen rêvé pour chacune et chacun d'entre vous de dire « Merci » à ces gens de votre entourage qui, par leur altruisme, contribuent à améliorer la qualité de vie dans votre milieu et à tisser des liens de solidarité. Si vous souhaitez témoigner votre reconnaissance aux bénévoles et aux organismes de votre région, vous n'avez qu'à soumettre, d'ici le 19 janvier 2009, leur candidature dans l'une ou l'autre des trois catégories suivantes : « Jeune bénévole – Prix Claude-Masson », « Bénévole en action » et « Organisme en action ».

Nous serons honorés d'accueillir les lauréates et les lauréats du prix Hommage bénévolat-Québec 2009 et leur invité pour la cérémonie de remise des prix qui se tiendra à Québec au Fairmont Le Château Frontenac le 22 avril 2009.

J'exprime à l'avance toute ma gratitude aux personnes qui diront « Merci » aux bénévoles et aux organismes en présentant des candidatures. Par ce geste simple, vous participerez au rayonnement de l'action bénévole en saluant la contribution de ces êtres exceptionnels.

Je remercie également nos partenaires de leur essentielle collaboration.

Tous les gestes d'appui permettent de susciter l'intérêt de la relève et de la population à l'endroit de l'action bénévole.

A handwritten signature in black ink that reads "Sam Hamad". The signature is fluid and cursive.

Sam Hamad  
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

# PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT- QUÉBEC 2009



## LE PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC

Le prix Hommage bénévolat-Québec est remis par le gouvernement du Québec pour souligner l'engagement exceptionnel et la précieuse contribution de bénévoles et d'organismes de toutes les régions du Québec. Il vise à récompenser les efforts déployés par des citoyennes et des citoyens dans leurs communautés ainsi que l'action d'organismes en vue de promouvoir et d'étendre l'engagement bénévole. Le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales est responsable de l'organisation des activités entourant les mises en candidature et la remise du prix.

## LA PERSONNE BÉNÉVOLE DONT L'ACTION EST RECONNUE PAR LE PRIX

La personne bénévole s'engage à mettre de son plein gré son temps, sa motivation et ses compétences à la disposition d'un organisme ou de personnes de sa communauté afin d'atteindre des objectifs collectifs ou personnels.

Son engagement est désintéressé et volontaire, c'est-à-dire qu'elle ne vise pas à obtenir directement ou indirectement une rétribution.

Sa participation volontaire prend la forme d'un engagement moral qui peut être ponctuel ou répété, temporaire ou récurrent.

## LES CATÉGORIES

La catégorie « Jeune bénévole – Prix Claude-Masson » rend hommage à un maximum de 18 personnes de 14 à 30 ans qui se montrent déjà très actives bénévolement au sein de leur collectivité. En hommage à M. Claude Masson, un prix sera décerné pour souligner expressément l'apport important des jeunes au domaine des communications. La catégorie « Bénévole en action » récompense un maximum de 19 personnes qui ont su mobiliser leur collectivité de façon soutenue. Quant à la catégorie « Organisme en action », elle vise à reconnaître la capacité d'innovation d'un maximum de cinq organismes sans but lucratif qui mettent en œuvre des stratégies pour encadrer, soutenir et promouvoir l'engagement des bénévoles.



## LA REMISE DU PRIX

Les lauréates et les lauréats du prix Hommage bénévolat-Québec sont choisis par un comité de sélection indépendant. En guise de reconnaissance, une magnifique sculpture intitulée Tara et créée pour l'occasion par deux artisans du Québec, MM. Serge Roy et Gregory Schlybeurt, du Cercle de créativité Terra de Laval, symbolise la générosité et l'humanisme qui sont au cœur de l'action bénévole.

C'est au cours d'une cérémonie qui aura lieu au printemps 2009 que le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, responsable de l'action communautaire, M. Sam Hamad, remettra les prix. Une statuette Tara de même qu'un certificat d'honneur calligraphié et signé par le premier ministre et par le ministre responsable seront remis à chaque lauréate et à chaque lauréat.

## LES LAURÉATES ET LES LAURÉATS DES ÉDITIONS ANTÉRIEURES DU PRIX

Pour connaître le nom des lauréates et des lauréats des années précédentes, veuillez consulter le site [www.benevolat.gouv.qc.ca](http://www.benevolat.gouv.qc.ca)

## LES MISES EN CANDIDATURE

La candidate ou le candidat peut être mis en candidature par une personne ou par un organisme.

Il est également possible de soumettre une candidature qui n'a pas été retenue par le comité de sélection des années précédentes, à la condition de déposer un nouveau dossier.

## LE COMITÉ DE SÉLECTION

Un comité national de sélection est chargé d'évaluer les candidatures et de choisir les lauréates et les lauréats. Ce comité est composé de huit personnes :

- deux représentants de la Fédération des centres d'action bénévole du Québec;
- deux représentants du Réseau de l'action bénévole du Québec;
- deux représentants du gouvernement du Québec;
- deux bénévoles représentant la famille de feu Claude Masson.

## TÉMOIGNAGES DES LAURÉATES ET DES LAURÉATS DES DERNIÈRES ÉDITIONS DU PRIX AU SUJET DE LEUR EXPÉRIENCE

*« Ce fut une journée exceptionnelle et mémorable ».*

*« Nous avons rarement vu une gestion du temps si bien respectée, un déroulement professionnel, des contacts chaleureux, une fête hommage si bien réussie. Merci beaucoup! »*

*« Merci du fond du cœur. Soyez assurés que je vais faire une très bonne publicité de ce rendez-vous, longue vie à votre organisme ».*

*« Ce fut une agréable journée, remplie de bons souvenirs. Merci à tous les organisateurs pour cette belle journée ».*

*« Nous avons passé une journée de rêve. Merci à toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de cette journée d'hommage aux bénévoles ».*

*« Merci pour le traitement VIP. Événement bien planifié, rempli d'attention et délicatesses de toutes sortes. Merci mille fois à toute l'équipe ».*

*« Je remercie l'organisation pour l'hommage rendu. J'en garderai un très bon souvenir. Merci ».*

*« Je suis très heureuse d'avoir été sélectionnée et j'ai adoré mon séjour ».*

# JEUNE BÉNÉVOLE

## PRIX CLAUDE-MASSON

*Reconnu pour son engagement communautaire exceptionnel, M. Claude Masson a été vice-président et éditeur adjoint au quotidien La Presse durant plusieurs années. Afin d'honorer sa mémoire, le gouvernement du Québec lui a dédié cette catégorie expressément consacrée aux jeunes de 14 à 30 ans en vue de reconnaître le sens de l'engagement social qui lui était si cher.*

### LA RECONNAISSANCE

Afin de permettre une représentation régionale appropriée, le comité de sélection choisira, pour l'ensemble du Québec, un maximum de 18 personnes, dont une œuvrant dans le secteur des communications.

En hommage à M. Claude Masson, une personne œuvrant bénévolement dans le secteur des communications sera choisie pour souligner l'apport important des jeunes à ce secteur d'activité.

Il est à noter que les lauréates et les lauréats âgés de moins de 18 ans devront obtenir l'autorisation écrite d'un parent ou d'une représentante ou un représentant parental pour assister à la cérémonie de remise des prix à Québec et qu'ils devront être accompagnés d'un adulte.

**LES DÉPENSES ENGAGÉES POUR LE DÉPLACEMENT ET L'HÉBERGEMENT À QUÉBEC SONT PAYÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.**

### LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

1. La personne doit résider au Québec et être âgée, le 1<sup>er</sup> mai 2008, de 14 à 30 ans inclusivement.
2. La candidature doit porter sur l'action bénévole d'une seule personne.
3. La personne doit avoir consacré temps et énergie à l'amélioration des conditions de vie de ses concitoyennes et concitoyens.
4. La personne doit avoir accompli des activités bénévolement. Une distinction doit être faite entre le travail pour lequel la candidate ou le candidat a été rémunéré et celui qui a été accompli bénévolement. De même, une distinction doit être faite entre le travail bénévole obligatoire accompli dans le cadre d'un programme scolaire ou dans le cadre d'un programme de réinsertion sociale et les autres activités bénévoles. Celles qui ne sont pas accomplies en raison d'une mesure obligatoire doivent être prépondérantes. L'évaluation portera sur ces activités.

### LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

**Le rayonnement** – L'effet sur le milieu ou sur la communauté locale, régionale ou nationale, le type de service rendu ou son utilité.

**La détermination** – Les activités bénévoles se sont poursuivies malgré les contraintes et les obstacles rencontrés.

**La capacité de mobilisation** – La personne bénévole agit activement pour mobiliser les ressources humaines et pour réunir les ressources matérielles et financières nécessaires afin de réaliser un projet ou de remplir la mission d'un organisme.

**L'engagement personnel et social** – Cet élément correspond à la continuité de l'engagement bénévole et à l'assiduité aux activités, notamment au nombre d'heures consacrées au bénévolat chaque semaine.

**L'innovation communautaire** – La personne bénévole a innové dans son action bénévole ou a contribué de façon originale à la poursuite d'activités en cours, à la mise sur pied d'un projet ou à la création d'un service nouveau ou différent de ceux qui existaient déjà.

## LA PROCÉDURE

Seuls les dossiers complets seront considérés.

Vous pouvez utiliser la fiche de présentation contenue dans ce cahier ou sa version dynamique que vous trouverez dans le site Internet du Secrétariat à l'adresse suivante: [www.benevolat.gouv.qc.ca](http://www.benevolat.gouv.qc.ca) ou simplement présenter une candidature en ligne à cette même adresse.

### Avant de transmettre une candidature, vérifiez si l'envoi contient bien :

- la fiche de présentation dûment remplie, qui comporte le nom de la personne responsable de la mise en candidature ;
- les réponses au questionnaire ;
- deux lettres d'appui mentionnant les réalisations bénévoles de la candidate ou du candidat. Les lettres ne peuvent pas être soumises par des personnes qui appartiennent à la famille de la candidate ou du candidat ni par la personne responsable de la mise en candidature.


Le dossier de présentation complet, y compris les documents joints, doit nous être expédié au plus tard le **19 janvier 2009\*** à l'adresse suivante :

**Prix Hommage bénévolat-Québec – 12<sup>e</sup> édition**  
**Secrétariat à l'action communautaire autonome**  
**et aux initiatives sociales**  
**1150, Grande Allée Ouest, bureau 200**  
**Québec (Québec) G1S 1E5**

Dans le cas des candidatures posées en ligne, les lettres d'appui **originales** devront être envoyées par courrier, à l'adresse mentionnée, si la candidate ou le candidat est sélectionné.

\* Le cachet de la poste fait foi de la date d'envoi.

Note. – La candidature d'une personne peut être présentée par une personne ou par un organisme. Les membres du comité de sélection ne peuvent pas présenter de candidatures. Les personnes qui travaillent bénévolement dans des organisations politiques ou syndicales sont exclues. Une personne ou un organisme qui présente plus d'une candidature doit soumettre, pour chacune des candidatures, des documents dont le contenu a un caractère particulier et exclusif. Les personnes qui ont déjà remporté le prix y sont de nouveau admissibles à compter de la sixième année suivant leur nomination à titre de lauréate ou de lauréat.



*« Je suis très heureuse d'avoir été sélectionnée et j'ai adoré mon séjour ».*

*« Je remercie l'organisation pour l'hommage rendu. J'en garderai un très bon souvenir. Merci ».*

## FICHE DE PRÉSENTATION

**Renseignements sur la personne candidate** (Écrire en caractères d'imprimerie.)

M<sup>me</sup>  M.

Nom	Prénom
Âge en date du 1 <sup>er</sup> mai 2008	Date de naissance
Adresse (numéro, rue, appartement)	
Municipalité	Région administrative
Code postal	Courriel
Téléphone	Télécopieur

**Il est important de cocher cette case si la candidature est présentée en vue de remporter le prix expressément décerné pour la réalisation d'activités bénévoles dans le domaine des communications.**

**Renseignements sur la personne ou sur l'organisme responsable de la mise en candidature**  
(Écrire en caractères d'imprimerie.)

Nom	Prénom
Fonction	
Adresse (numéro, rue, appartement ou bureau)	
Municipalité	
Code postal	Courriel
Téléphone	Télécopieur
Autre personne-ressource	

### Déclaration de la personne responsable de la mise en candidature

Je certifie que la personne présentée a été informée de sa mise en candidature et que les renseignements fournis, notamment ceux qui concernent les activités bénévoles exercées (sans rémunération), sont exacts.

Nom	Signature	Date
-----	-----------	------

## RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS BÉNÉVOLES

(Écrire en caractères d'imprimerie, facilement lisibles, pour faciliter l'analyse du dossier.)

Afin de permettre une analyse équitable des candidatures, le dossier de la personne bénévole sera examiné au regard des renseignements fournis dans le présent formulaire et au regard de chacun des critères énumérés ci-dessous. Par conséquent, il est important de formuler un commentaire sur chacun des critères et de respecter le nombre maximal de mots prévus.

### 1. L'action de la candidate ou du candidat a eu un **rayonnement** et un effet positifs sur son milieu ou sur la communauté grâce à l'exercice : (maximum 300 mots)

a) des activités bénévoles **non obligatoires** suivantes :

---

---

---

---

---

---

---

---

b) des activités bénévoles **obligatoires** (activités bénévoles effectuées dans le cadre d'un programme scolaire ou de réinsertion sociale) suivantes :

---

---

---

---

---

---

---

---

### 2. La candidate ou le candidat a fait preuve de **détermination** dans son engagement lors de situations difficiles en : (maximum 300 mots)

---

---

---

---

---

---

---

---





# BÉNÉVOLE EN ACTION

*La catégorie « Bénévole en action » souligne l'engagement bénévole de personnes de 31 ans ou plus qui ont particulièrement contribué, par leur implication sociale dans leur milieu, à l'amélioration de la qualité de vie de leurs concitoyennes et de leurs concitoyens.*

## LA RECONNAISSANCE

Afin de permettre une représentation régionale appropriée, le comité de sélection choisira, pour l'ensemble du Québec, un maximum de 19 personnes.

**LES DÉPENSES ENGAGÉES POUR LE DÉPLACEMENT ET L'HÉBERGEMENT À QUÉBEC SONT PAYÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.**

## LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

1. La personne doit résider au Québec et être âgée, le 1<sup>er</sup> mai 2008, de 31 ans ou plus.
2. La candidature doit porter sur l'action bénévole d'une seule personne.
3. La personne doit avoir consacré temps et énergie à l'amélioration des conditions de vie de ses concitoyennes et concitoyens.
4. La personne doit avoir accompli des activités bénévolement. Une distinction doit être faite entre le travail pour lequel la candidate ou le candidat a été rémunéré et celui qui a été accompli bénévolement. De même, une distinction doit être faite entre le travail bénévole obligatoire accompli dans le cadre d'un programme scolaire ou dans le cadre d'un programme de réinsertion sociale et les autres activités bénévoles. Celles qui ne sont pas accomplies en raison d'une mesure obligatoire doivent être prépondérantes. L'évaluation portera sur ces activités.

## LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

**Le rayonnement** – L'effet sur le milieu ou sur la communauté locale, régionale ou nationale, le type de service rendu ou son utilité.

**La détermination** – Les activités bénévoles se sont poursuivies malgré les contraintes et les obstacles rencontrés.

**La capacité de mobilisation** – La personne bénévole agit activement pour mobiliser les ressources humaines et pour réunir les ressources matérielles et financières nécessaires afin de réaliser un projet ou de remplir la mission d'un organisme.

**L'engagement personnel et social** – Cet élément correspond au nombre d'années de service de la personne bénévole et au nombre d'heures qu'elle consacre au bénévolat chaque semaine.

**L'innovation communautaire** – La personne bénévole a innové dans son action bénévole ou a contribué de façon originale à la poursuite d'activités en cours, à la mise sur pied d'un projet ou à la création d'un service nouveau ou différent de ceux qui existaient déjà.

## LA PROCÉDURE

Seuls les dossiers complets seront considérés.

Vous pouvez utiliser la fiche de présentation contenue dans ce cahier ou sa version dynamique que vous trouverez dans le site Internet du Secrétariat à l'adresse suivante: [www.benevolat.gouv.qc.ca](http://www.benevolat.gouv.qc.ca) ou simplement présenter une candidature en ligne à cette même adresse.

### Avant de transmettre une candidature, vérifiez si l'envoi contient bien :

- la fiche de présentation dûment remplie, qui comporte le nom de la personne responsable de la mise en candidature;
- les réponses au questionnaire;
- deux lettres d'appui mentionnant les réalisations bénévoles de la candidate ou du candidat. Les lettres ne peuvent pas être soumises par des personnes qui appartiennent à la famille de la candidate ou du candidat ni par la personne responsable de la mise en candidature.

Le dossier de présentation complet, y compris les documents joints, doit nous être expédié au plus tard le **19 janvier 2009\*** à l'adresse suivante :

**Prix Hommage bénévolat-Québec – 12<sup>e</sup> édition**  
**Secrétariat à l'action communautaire autonome**  
**et aux initiatives sociales**  
**1150, Grande Allée Ouest, bureau 200**  
**Québec (Québec) G1S 1E5**

Dans le cas des candidatures posées en ligne, les lettres d'appui **originales** devront être envoyées par courrier, à l'adresse mentionnée, si la candidate ou le candidat est sélectionné.

\* Le cachet de la poste fait foi de la date d'envoi.

Note. – La candidature d'une personne peut être présentée par une personne ou par un organisme. Les membres du comité de sélection ne peuvent pas présenter de candidatures. Les personnes qui travaillent bénévolement dans des organisations politiques ou syndicales sont exclues. Une personne ou un organisme qui présente plus d'une candidature doit soumettre, pour chacune des candidatures, des documents dont le contenu a un caractère particulier et exclusif. Les personnes qui ont déjà remporté le prix y sont de nouveau admissibles à compter de la sixième année suivant leur nomination à titre de lauréate ou de lauréat.



« Ce fut une journée exceptionnelle et mémorable ».

« Merci du fond du cœur. Soyez assurés que je vais faire une très bonne publicité de ce rendez-vous, longue vie à votre organisme ».



## FICHE DE PRÉSENTATION

**Renseignements sur la personne candidate** (Écrire en caractères d'imprimerie.)

M<sup>me</sup>  M.

Nom	Prénom
Âge en date du 1 <sup>er</sup> mai 2008	Date de naissance
Adresse (numéro, rue, appartement)	
Municipalité	Région administrative
Code postal	Courriel
Téléphone	Télécopieur

**Renseignements sur la personne ou sur l'organisme responsable de la mise en candidature**  
(Écrire en caractères d'imprimerie.)

Nom	Prénom
Fonction	
Adresse (numéro, rue, appartement ou bureau)	
Municipalité	
Code postal	Courriel
Téléphone	Télécopieur
Autre personne-ressource	

### Déclaration de la personne responsable de la mise en candidature

Je certifie que la personne présentée a été informée de sa mise en candidature et que les renseignements fournis, notamment ceux qui concernent les activités bénévoles exercées (sans rémunération), sont exacts.

Nom	Signature	Date
-----	-----------	------

## RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS BÉNÉVOLES

(Écrire en caractères d'imprimerie, facilement lisibles, pour faciliter l'analyse du dossier.)

Afin de permettre une analyse équitable des candidatures, le dossier de la personne bénévole sera examiné au regard des renseignements fournis dans le présent formulaire et au regard de chacun des critères énumérés ci-dessous. Par conséquent, il est important de formuler un commentaire sur chacun des critères et de respecter le nombre maximal de mots prévus.

### 1. L'action de la candidate ou du candidat a eu un rayonnement et un effet positifs sur son milieu ou sur la communauté grâce à l'exercice : (maximum 300 mots)

a) des activités bénévoles **non obligatoires** suivantes :

---

---

---

---

---

---

---

---

b) des activités bénévoles **obligatoires** (activités bénévoles effectuées dans le cadre d'un programme scolaire ou de réinsertion sociale) suivantes :

---

---

---

---

---

---

---

---

### 2. La candidate ou le candidat a fait preuve de détermination dans son engagement lors de situations difficiles en : (maximum 300 mots)

---

---

---

---

---

---

---

---





*La catégorie « Organisme en action » vise les organismes sans but lucratif dont les activités ont contribué de façon exceptionnelle au développement et au soutien de l'action bénévole.*

## LA RECONNAISSANCE

Le comité de sélection choisira un maximum de cinq organismes sans but lucratif pour l'ensemble du Québec.

**LES DÉPENSES ENGAGÉES POUR LE DÉPLACEMENT ET L'HÉBERGEMENT À QUÉBEC SONT PAYÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.**

## LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

1. L'organisme candidat doit être un organisme sans but lucratif légalement constitué ou reconnu en vertu d'une loi du Québec ou du Canada ou être appuyé par un organisme légalement constitué en vertu d'une de ces lois.
2. L'organisme doit avoir une adresse au Québec.
3. L'organisme doit être issu de la communauté et soutenu par cette dernière.
4. L'organisme doit avoir accompli des activités favorisant l'engagement et la persévérance de ses bénévoles et être reconnu pour l'action de ses bénévoles dans la communauté.
5. L'organisme doit contribuer au développement de l'action bénévole dans sa communauté.
6. Un organisme peut présenter sa propre candidature.

## LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

**Le rayonnement et l'effet sur l'action bénévole** – L'organisme favorise le développement de l'action bénévole.

**Le recrutement et l'encadrement** – L'organisme exerce des activités favorisant le recrutement et la rétention des bénévoles grâce à des infrastructures de soutien, de formation, d'accueil et de filtrage.

**La mobilisation des bénévoles** – L'organisme a démontré qu'il agit activement pour mobiliser les bénévoles et susciter leur participation au sein de l'organisme ou autrement (importance de la participation aux activités de l'organisme, au conseil d'administration, à la planification, etc.).

**L'innovation dans les pratiques de gestion des bénévoles** – L'organisme fait preuve de créativité afin de maintenir l'engagement des bénévoles (reconnaissance, hommage, etc.).

*« Nous avons rarement vu une gestion du temps si bien respectée, un déroulement professionnel, des contacts chaleureux, une fête hommage si bien réussie. Merci beaucoup ».*



## LA PROCÉDURE

Seuls les dossiers complets seront considérés.

Vous pouvez utiliser la fiche de présentation contenue dans ce cahier ou sa version dynamique que vous trouverez dans le site Internet du Secrétariat à l'adresse suivante: [www.benevolat.gouv.qc.ca](http://www.benevolat.gouv.qc.ca) ou simplement présenter une candidature en ligne à cette même adresse.

### Avant de transmettre une candidature, vérifiez si l'envoi contient bien :

- la fiche de présentation dûment remplie, qui comporte le nom de la personne responsable de la mise en candidature ;
- les réponses au questionnaire ;
- deux lettres d'appui mentionnant les réalisations de l'organisme, dont l'une doit venir d'un bénévole qui travaille au sein de l'organisme mis en candidature. La personne responsable de la mise en candidature ne peut pas soumettre une lettre d'appui ;
- une lettre d'appui provenant d'un organisme légalement constitué si l'organisme qui fait l'objet de la mise en candidature n'est pas lui-même légalement constitué.

Le dossier de présentation complet, y compris les documents joints, doit nous être expédié au plus tard le **19 janvier 2009\*** à l'adresse suivante :

**Prix Hommage bénévolat-Québec – 12<sup>e</sup> édition**  
**Secrétariat à l'action communautaire autonome**  
**et aux initiatives sociales**  
**1150, Grande Allée Ouest, bureau 200**  
**Québec (Québec) G1S 1E5**

Dans le cas des candidatures posées en ligne, les lettres d'appui **originales** devront être envoyées par courrier, à l'adresse mentionnée, si la candidate ou le candidat est sélectionné.

\* Le cachet de la poste fait foi de la date d'envoi.

Note – La candidature de l'organisme peut être présentée par une personne ou par un organisme. De plus, les organismes sans but lucratif de toutes les régions du Québec sont invités à présenter leur propre candidature et à faire valoir leur savoir-faire en matière de soutien à l'action bénévole. Les membres du comité de sélection ne peuvent pas présenter de candidatures et l'organisme dont ils font partie ne peut pas être mis en candidature. Les organismes ou les regroupements de personnes dont la mission est de nature politique, syndicale ou religieuse sont exclus. Les organismes qui ont déjà remporté le prix y sont de nouveau admissibles à compter de la sixième année suivant leur nomination à titre de lauréat.



« Ce fut une agréable journée, remplie de bons souvenirs. Merci à tous les organisateurs pour cette belle journée »

« Nous avons passé une journée de rêve. Merci à toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de cette journée d'hommage aux bénévoles ».



## FICHE DE PRÉSENTATION

### Renseignements sur l'organisme candidat (Écrire en caractères d'imprimerie.)

Nom \_\_\_\_\_

Adresse (numéro, rue, bureau) \_\_\_\_\_

Municipalité \_\_\_\_\_ Région administrative \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Télécopieur \_\_\_\_\_

Nom et fonction du responsable de l'organisme \_\_\_\_\_

### Autres renseignements

Quelle est la date de constitution de l'organisme mis en candidature s'il est légalement constitué? \_\_\_\_\_

Quelle est la date de fondation de l'organisme mis en candidature s'il n'est pas légalement constitué? \_\_\_\_\_

Mission de l'organisme: (maximum 50 mots) \_\_\_\_\_

Nombre d'employées et d'employés à temps complet: \_\_\_\_\_ Nombre d'employées et d'employés à temps partiel: \_\_\_\_\_

Nombre de bénévoles: \_\_\_\_\_

Nombre d'heures de bénévolat par semaine: \_\_\_\_\_

Nombre de personnes touchées par les services offerts: \_\_\_\_\_

Nombre de membres officiels de l'organisme \_\_\_\_\_

Nombre de membres individuels: \_\_\_\_\_ Nombre de membres collectifs: \_\_\_\_\_

(Le membre est une personne qui s'engage à mettre de son plein gré son temps, sa motivation et ses compétences à la disposition de l'organisme. Son engagement est désintéressé, c'est-à-dire qu'il ne vise pas à obtenir directement ou indirectement une rétribution.)

Qui peut être membre de cet organisme? \_\_\_\_\_

Quelles sont les conditions pour devenir membre de l'organisme? \_\_\_\_\_

Qui peut participer aux activités et comment peut-on le faire? \_\_\_\_\_

Quel territoire l'organisme couvre-t-il? (Cochez)  Local  Régional  National

**Renseignements sur la personne ou sur la représentante ou le représentant de l'organisme responsable de la mise en candidature** (Écrire en caractères d'imprimerie.)

Nom	Prénom
Fonction	
Adresse (numéro, rue, appartement ou bureau)	
Municipalité	
Code postal	Courriel
Téléphone	Télécopieur
Autre personne-ressource	

**Déclaration de la personne responsable de la mise en candidature**

Je certifie que la représentante ou le représentant de l'organisme présenté a été informé de la mise en candidature et que les renseignements fournis, notamment ceux qui concernent le statut, le mode de constitution et l'adresse de l'organisme au Québec, sont exacts.

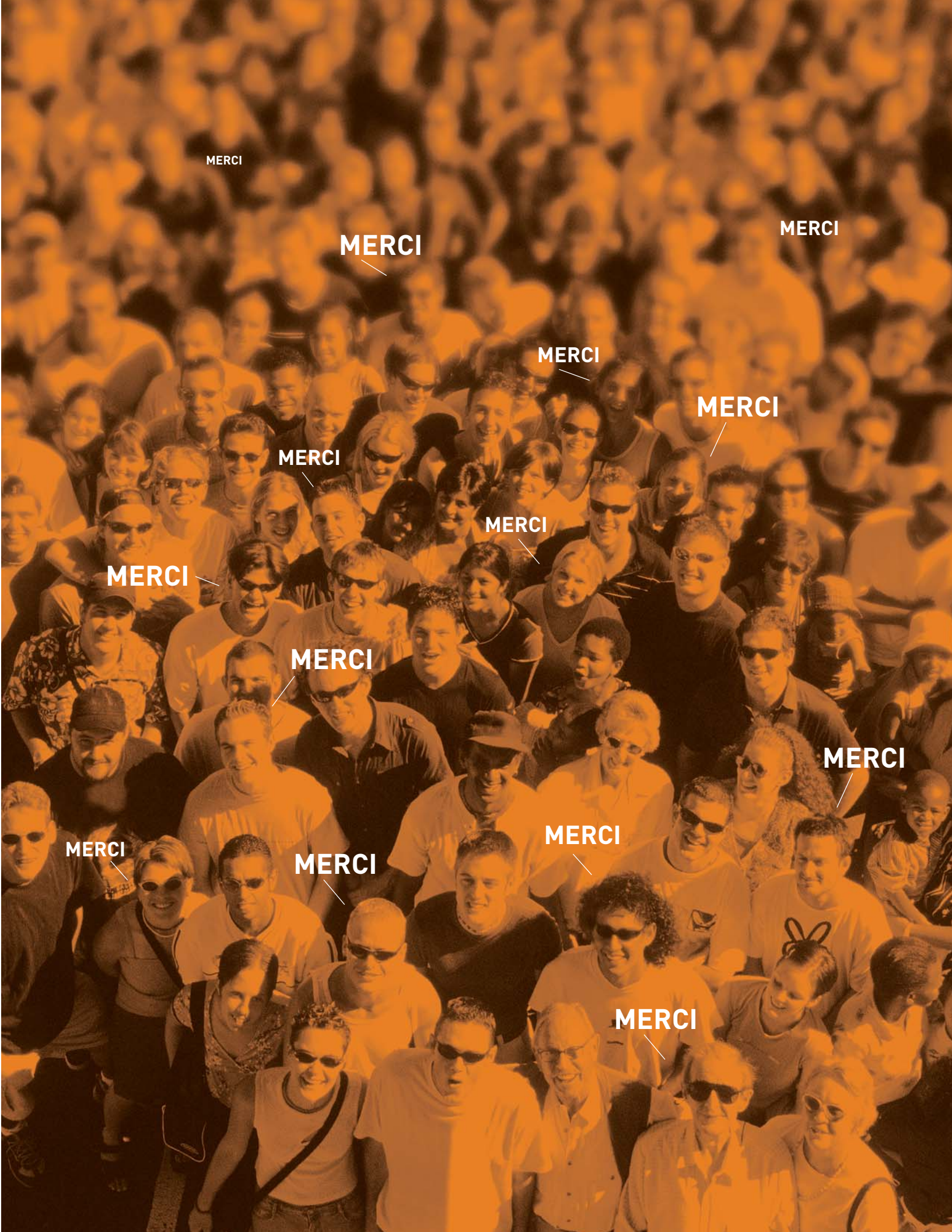
Nom	Signature	Date
-----	-----------	------







Pages intérieures imprimées sur du papier contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo, procédé sans chlore, FSC Recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.



MERCI

MERCI

MERCI

MERCI

MERCI

MERCI

MERCI

MERCI

MERCI

MERCI

MERCI

MERCI

MERCI

MERCI



Le 9 décembre 2004, le gouvernement du Québec dévoilait le logo de l'action bénévole, outil de promotion et de reconnaissance de l'action bénévole au Québec. Son concepteur, M. Guillaume Morin, explique :

« Ce logo symbolise une personne qui en aide une autre à se relever; toutes deux sont heureuses. Il représente aussi la relation entre les bénévoles et les gens par le lien des mains et des pieds. On peut aussi voir la fleur de lys ».

Les organismes qui désirent utiliser le logo dans le cadre de leurs activités doivent en faire la demande au Réseau de l'action bénévole du Québec.

**POUR OBTENIR UN FORMULAIRE  
DE MISE EN CANDIDATURE  
OU POUR TOUT RENSEIGNEMENT :**

Secrétariat à l'action communautaire  
autonome et aux initiatives sociales  
1150, Grande Allée Ouest, bureau 200  
Québec (Québec) G1S 1E5

Région de Québec : 418 646-9270  
Autres régions (sans frais) : 1 800 577-2844  
Télécopieur : 418 644-5795  
Courrier électronique : [sacais@mess.gouv.qc.ca](mailto:sacais@mess.gouv.qc.ca)

**[www.benevolat.gouv.qc.ca](http://www.benevolat.gouv.qc.ca)**

**Emploi  
et Solidarité sociale**  
**Québec** 

Avec la collaboration de :

**fcaBq**  
FÉDÉRATION DES CENTRES  
D'ACTION BÉNÉVOLE DU QUÉBEC

  
RÉSEAU DE  
L'ACTION BÉNÉVOLE  
DU QUÉBEC